

## Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 6 décembre 2016

20h00, ouverture de l'Assemblée Communale (ci-après AC) présidée par Mme Claudia Soler, syndique. Elle informe que l'AC sera enregistrée pour les besoins du PV et salue les 31 participants qui ont répondu à la convocation. L'AC a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle du 18 novembre 2016, affiche au pilier public et « tous-ménages »; aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC délibère valablement.

Sont excusés :

Mmes Eva Büchel-Chanez, Marlène Carrard et Josiane Marmy  
MM. Pierre Marmy et José Regueiro

Sont nommés scrutateurs : Mme Chantal Chuard et M. Cédric Chanez

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 14 juin 2016 (le PV ne sera pas lu étant annexé à la convocation)
2. Budget 2017
  - a. Fonctionnement
  - b. Investissement
    - i. Projet traversée sécurisée de la route cantonale
    - ii. Réfection du giratoire
    - iii. Rénovation du toit de l'immeuble communal
  - c. Rapport de la commission financière
  - d. Approbation
3. Planification financière 2017 - 2021
4. Modification des articles 7 et 21 des statuts de l'AIPG
5. Informations du Conseil communal
  - a. Arrêt du bus : état du dossier
6. Divers

### 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 14 juin 2016

**Mme la Syndique** demande s'il y a des remarques quant au contenu du PV qui a été distribué avec la convocation et mis sur le site Internet de la Commune 15 jours après l'AC extraordinaire. Aucune remarque n'étant formulée, elle en demande l'approbation.

Le PV est accepté à main levée, à l'unanimité.

### 2. Budget 2017

#### a) Fonctionnement

**M. Claude Rüttimann**, vice-syndic en charge du dicastère des finances présente le budget de fonctionnement 2017 par chapitre en donnant quelques précisions utiles. Le budget de fonctionnement 2017 présente un déficit de CHF 12'647.—. Il explique ce fait en partie par des chiffres qui sont parvenus à la Commune qu'après l'établissement et la présentation à la commission financière du budget 2017. Il s'agit du montant pour le crédit d'étude pour la construction de l'école du Cycle d'orientation de Cugy. La Commission financière a été mise au courant de ce changement. L'AC ne pose aucune question concernant le budget de fonctionnement 2017.

## b) Investissement

**M. Claude Rüttimann** informe que le montant de CHF 494'000.— pour la réalisation d'un nouvel arrêt de bus a déjà été voté et qu'il s'agit d'un report d'investissement.

### i. Projet traversée sécurisée de la route cantonale

**M. Claude Rüttimann** informe que ce projet est budgété à CHF 138'700.—. Il passe la parole à **M. Nicolas Losey**, conseiller communal en charge des constructions pour la présentation du projet. **M. Nicolas Losey** présente la traversée sécurisée à l'aide d'un plan. Cette traversée est prévue sur conseil du canton depuis le nouvel arrêt de bus en direction de la zone de la Condémine (Lidl) et comporte un arrêt protégé de chaque côté de la route et au milieu de celle-ci. Il informe qu'il n'y aura pas de lignes jaunes par terre, les passages à piétons n'étant pas autorisés par le canton sur les routes cantonales à 80 km/h. L'aide à traverser sera éclairée de chaque côté par des lampadaires. Cette construction s'inscrit dans le plan de mobilité.

**M. Jean-Daniel Berchier** demande pourquoi la Commune a un projet sur une route cantonale.

**M. Claude Rüttimann** répond que si les travaux ne sont utiles que pour la Commune ils sont entièrement à sa charge.

**M. Grégory Aeberhard** demande pourquoi un abaissement de la vitesse à 60 km/h sur ce tronçon n'est pas réalisable pour l'instant. Il est d'avis que la traversée de la route restera dangereuse même avec la construction de l'aide à traverser.

**M. Claude Rüttimann** répond que le Canton n'entre pas en matière sur une demande d'abaissement de la vitesse.

**M. Cédric Chanez** précise que lors d'une demande d'abaissement de la vitesse à 60 km/h, faite durant la législature précédente, le canton avait expliqué son refus par le fait que la route cantonale concernée ne traverse pas la localité. Le tronçon concerné, depuis le chemin de remaniement à hauteur du Clos-Danet jusqu'au bout de la ferme à Hans Zimmermann est hors localité.

**M. Yann Moret** a l'impression que la route est très étroite sur le plan et il se demande si les camions pourront passer aisément.

**M. Nicolas Losey** répond que ce n'est qu'une impression.

**M. Guido Trüeb** est d'avis que ce projet correspond bien aux besoins des piétons et qu'il appartient à chacun d'être attentif en traversant une route. Cette aide à traverser facilitera selon lui la prise de conscience de chacun par le fait qu'elle sera bien indiquée. Il invite l'AC à soutenir ce projet.

**M. Damien Grandgirard** demande si l'îlot central pourra accueillir 2 piétons avec une poussette.

**M. Nicolas Losey** répond que les plans ont été établis par un bureau d'ingénieur et qu'il pense que cela a été prévu. Il va se renseigner.

**M. Grégory Aeberhard** demande si une signalisation est prévue.

**M. Claude Rüttimann** répond que oui.

**M. Eric Dubey** demande si Lidl va participer financièrement à la réalisation de l'aide à traverser compte tenu du fait que bon nombre d'employé du centre de distribution vont l'utiliser.

**Mme la Syndique** répond que ce projet a été présenté à Lidl en détail et qu'une participation est envisageable. Cependant on ne connaît pas encore le montant.

**M. Claude Rüttimann** informe que le financement de ce projet est prévu par un emprunt de CHF 138'000.— avec un amortissement annuel de 4%. Le taux d'intérêt devrait pouvoir être négocié en dessous de 1%.

### ii. Réfection du giratoire

**M. Patrick Annen**, conseiller communal en charge des routes, informe que le Service des ponts et chaussées va procéder à la réfection du giratoire à l'entrée du village. 50 % des coûts des travaux sont à la charge de la Commune ce qui représente dans le pire des cas CHF 150'000.—. Un tapis phono absorbant sera

posé en direction d'Estavayer-le-Lac (sur le giratoire et environ sur 70 m sur la route). Les travaux se feront durant l'été 2017.

**M. Claude Rüttimann** précise encore que les travaux seront coordonnés entre la construction de l'arrêt du bus et la réfection du giratoire.

**M. Cédric Chanez** demande des précisions quant aux dates prévues pour la réalisation de l'arrêt du bus.

**M. Claude Rüttimann** répond que ces informations seront données sous le point 5 de l'ordre du jour.

**M. Fernand Losey** demande si un passage à piétons est prévu dans le village depuis le trottoir jusqu'à l'arrêt du bus.

**M. Claude Rüttimann** montre l'emplacement du passage à piétons à l'aide d'un plan.

**M. Olivier Pythoud** demande si Lidl participe financièrement à la réfection du rond-point.

**M. Patrick Annen** répond que non. Le permis délivré à Lidl prévoit un certain nombre de passage de véhicule par jour et ces chiffres correspondent à ce que la route peut supporter.

**M. Daniel Berchier** demande si le Canton participe toujours à hauteur de 50 % pour ce genre de travaux.

**M. Patrick Annen** répond que cela est écrit dans un règlement.

**M. Claude Rüttimann** informe que le financement de ces travaux se fera par un emprunt de CHF 150'000.— avec un amortissement annuel de 4 %. Le taux d'intérêt devrait pouvoir être négocié en dessous de 1 %.

### iii. **Rénovation du toit de l'immeuble communal**

**M. Johan Michel**, conseiller communal en charge des bâtiments, explique avec l'appui d'une photo que la toiture de l'immeuble communal présente des problèmes au niveau de l'étanchéité et de l'isolation. La charpente a été fortement détériorée par l'humidité. Un devis a été demandé aux entreprises Carrard de Sévaz pour la charpente et à JPK Sanitaires pour la ferblanterie.

Une discussion informelle a lieu pendant quelques minutes au sujet de la qualité des tuiles et des travaux (l'immeuble date de 1989).

**M. Claude Rüttimann** informe que ces travaux, devisés à CHF 190'000.— seront financés par les liquidités.

Aucune autre question n'étant formulée au sujet des budgets de fonctionnement et d'investissement 2017, **M. Claude Rüttimann** passe la parole à M. Jean-Marc Losey, président de la Commission financière pour la lecture du rapport.

### c) **Rapport de la commission financière**

**M. Jean-Marc Losey** informe qu'en date du 2 novembre 2016 la commission financière, composée de Mme Carrard Marlène, MM. Dubey Eric, Noth Stéphane et de lui-même, en présence de Mme la Syndique, de la boursière communale Mme Fabiola Duchemann et de M. Claude Rüttimann, a pris connaissance du budget communal 2017. La commission estime que les 3 importants projets d'investissement sont nécessaires. Elle espère que des économies puissent être faites en coordonnant bien les travaux du rond-point et de l'arrêt du bus. Il demande à l'AC d'approuver les budgets 2017. Il remercie M. Claude Rüttimann et Mme Fabiola Duchemann pour leur travail.

**Mme la Syndique** remercie M. Jean-Marc Losey pour son rapport.

### d) **Approbations**

**Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver le budget de fonctionnement 2017.

Le budget de fonctionnement est accepté à main levée par 26 oui. 5 personnes n'ont pas voté.

Mme la Syndique demande à l'AC d'approuver le budget d'investissement en commençant par le point i.

- i. **Acceptez-vous l'aménagement d'une traversée sécurisée de la route cantonale et le crédit afférent pour un montant de CHF 138'700.— ?**

La réalisation d'une traversée sécurisée est acceptée à main levée avec 24 oui et 1 abstention. 6 personnes n'ont pas voté.

- ii. **Acceptez-vous la réfection du giratoire « La Guérite » et le crédit afférent pour un montant de CHF 150'000.— ?**

La réfection du giratoire « La Guérite » pour un montant de CHF 150'000.— est acceptée à main levée par 26 oui. 5 personnes n'ont pas voté.

- iii. **Acceptez-vous la réfection du toit de l'immeuble communal pour un montant de CHF 190'000.—.**

La réfection du toit de l'immeuble communal pour un montant de CHF 190'000.— est acceptée à main levée par 26 oui. 5 personnes n'ont pas voté.

### 3. Planification financière 2017 – 2021

M. Claude Rüttimann présente la planification financière à l'aide d'un graphique qu'il a repris de M. Cédric Chanez. En conclusion il annonce que jusqu'en 2021 les comptes devraient rester équilibrés et une augmentation des impôts ne devrait pas être nécessaire. L'évolution de la situation reste cependant à surveiller avec trois grands projets qui sont à l'étude, à savoir les EMS, le CO de Cugy et la STEP régionale. La Commune est encore dans le flou concernant une éventuelle participation au financement d'un rond-point pour l'Agri Centre Broye (ACB).

### 4. Modification des articles 7 et 21 des statuts de l'AIPG

Monsieur Nicolas Losey, conseiller communal responsable des eaux usées, informe que suite à la fusion autour d'Estavayer les statuts de l'AIPG doivent être légèrement modifiés. Il donne lecture de l'ancienne et de la nouvelle version complète de l'article 7. Dorénavant il faudra lire : « Le terme d'habitants désignés dans les présents statuts désigne à la fois les habitants et les habitantes **situés sur le périmètre raccordable à notre STEP** ». Cette modification doit empêcher que la nouvelle commune d'Estavayer devienne majoritaire en termes de nombre d'habitants.

A l'art. 21 il faudra dorénavant se référer à l'art. 7 à la place de l'art. 8.

A l'article premier la commune d'Estavayer a été ajoutée.

Mme la Syndique invite l'AC à voter la modification des art. 7 et 21 des statuts de l'AIPG.

La modification des art. 7 et 21 des statuts de l'AIPG est acceptée à main levée à l'unanimité.

### 5. Informations du Conseil communal

- a. Arrêt du bus : état du dossier

M. Claude Rüttimann informe que le dossier d'enquête préalable a été retourné à la commune par les Services de l'Etat au début novembre 2016. Certaines modifications ont été demandées et transmises au bureau CFA. Le Service des biens culturels s'oppose fermement à la structure métal/verre de l'abri bus. La responsable, Mme Boo, souhaite que la structure se fasse en bois. Au final, si nous maintenons notre projet tel quel, le Préfet devra trancher. Sa décision étant incertaine, le Conseil communal a préféré suivre les instructions de Mme Boo et est en train de rechercher un abri bus en bois qui convient. Il y aura probablement une

plus-value, le bois étant plus cher. Dès que les nouveaux plans seront prêts le projet sera mis à l'enquête publique.

**M. Damien Grandgirard** demande quel montant a été mis au budget pour la remise en état du terrain de l'arrêt de bus actuel.

**M. Claude Rüttimann** répond que le réaménagement de ce terrain a été prévu. Il ne précise pas le montant.

## 6. Divers

**Mme la Syndique** informe que dans le cadre du parcours de l'Avent il y aura deux rencontres à Sévaz. La première le 8 décembre 2016 à la chapelle et la deuxième le 15 décembre 2016 à la maison communale.

**Mme la Syndique** remercie au nom du Conseil communal Mme Lucienne Fornerod pour la création d'une magnifique crèche à la chapelle du village.

**M. Fernand Losey** souhaiterait recevoir la facture eau/épuration au plus tard le 15 février de chaque année. Cela lui permettra de déduire les frais effectifs sur sa déclaration d'impôt.

**Mme la Syndique** prend note de cette demande.

**M. Pascal Aebischer** demande s'il y a du nouveau au sujet du projet de l'ACB.

**M. Claude Rüttimann** répond que le Canton a mis à l'enquête préalable un giratoire (frontière Sévaz-Estavayer). La commune n'a pas d'autres informations.

**M. Claude Rüttimann** informe encore que le canton n'obligera probablement pas la Commune à construire une pré-sélection pour accéder à la nouvelle déchetterie actuellement à l'enquête préalable. Un concept de mobilité plus global devra être élaboré dans le futur avec le développement des zones.

**M. Grégory Aeberhard** demande si la coordination des travaux entre la réfection du giratoire et la construction de l'arrêt de bus est prévue.

**M. Claude Rüttimann** répond que oui mais que la Commune doit attendre d'être en possession du permis de construire pour l'arrêt de bus avant de coordonner ces travaux.

**M. Fernand Losey** remercie Mme la Syndique pour les mots adressés aux personnes âgées lors du repas du 26 novembre 2016.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Syndique remercie toutes et tous pour leur présence et clôt l'AC à 21h10. Elle offre, au nom de la Commune, le verre de l'amitié et une collation.

Ainsi fait à Sévaz le 8 décembre 2016



La syndique  
Claudia Soler



La Secrétaire  
Madeleine Vioget